



Conseil communal

Séance du 30 janvier 2017

FINANCES - Jetons de présence des membres du jury de l'Académie de Musique de MORLANWELZ pour la session 2016/2017 - Examen - Décision.

Référence : CC/17/17

Présences : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV Nébih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Échevins, M. FACCO Giorgio, Président de CPAS, Melle PERNIAUX Cynthia, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mme MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHÈRE Thierry, M. CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, MENCACCINI Valeria, Conseillers communaux et Mme Bianca VERMIGLIO, Directrice Générale a.i.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et son article L1122-30 stipulant que le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu le Règlement Général sur la Comptabilité Communale ;

Attendu que dans le cadre de la session 2016/2017 de l'Académie de Musique de MORLANWELZ des jurys d'examens seront constitués afin d'évaluer les étudiants ;

Attendu qu'il est du ressort du Conseil communal, en vertu de l'article L1122-30 (CDLD), de fixer le montant du jeton de présence des membres du jury ;

Considérant que la dépense est inscrite au Budget Ordinaire de 2017 à l'article 734/122-05 et est estimée à 870,00-€ ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Directeur Général de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

ARRETE

A l'unanimité :

Article unique. - De fixer le montant du jeton de présence aux membres des jurys de la session 2016/2017 de l'Académie de Musique de MORLANWELZ à 30,00-€.

En séance, le 30 janvier 2017

PAR LE CONSEIL:

La Directrice Générale a.i.,
Bianca VERMIGLIO

Le Président,
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,
Christian MOUREAU

